Appel à projets à destination des associations d'aide aux victimes

- Fiche d'évaluation -

Si vous avez reçu une subvention du CNOSF dans le cadre de l'AAP destiné aux associations d'aide aux victimes, merci de retourner cette feuille d'évaluation à gcn@cnosf.org avant le 1er mars 2026 pour des actions menées en 2025.

Si vos actions sont amenées à évoluer entre votre candidature et la fin de la période d'actions, merci d'échanger à ce sujet avec le CNOSF en amont de l'envoi des bilans.

Description des actions menées 10 lignes max	
Si vous avez apporté un autre type d'aide avec la subvention. Quel type d'aide avez-vous apporté aux victimes avec notre subvention?	
Nombre de personnes ayant bénéficié de cette action (si différentes de la 1ère action)	
Description des actions menées 10 lignes max	
Evaluation budgétaire	
Quel montant aviez-vous demandé ?	
Quel montant avez-vous obtenu ?	
Détail budgétaire des actions	
Pour le bilan final, le total doit être équivalent à la somme obtenue.	
10 lignes max	
Souhaitez-vous nous faire part d'informations complémentaires dans le cadre de ce bilan ? 10 lignes max	